

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

« PREMIER » PROJET DE RÈGLEMENT 1101-100 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE RÉDUIRE LE NOMBRE MINIMAL DE CASES DE STATIONNEMENT PAR USAGE DANS LE SECTEUR DU VIEUX-VILLAGE

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que le Conseil municipal, à la suite de l'adoption, lors de la séance ordinaire tenue le 8 octobre 2019, du projet de règlement 1101-100 amendant le *Règlement de zonage 1101*, tiendra une assemblée publique de consultation le **11 novembre 2019** à compter de 19 h 30, dans la salle du Conseil située à l'hôtel de ville de Sainte-Julie, 1580, chemin du Fer-à-Cheval, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

L'objet de ce règlement est de permettre que les usages des groupes commerce (C) et public (P), faisant partie du secteur du Vieux-Village bénéficient d'un assouplissement additionnel quant au nombre de cases de stationnement minimal requis.

Il s'agit d'abaisser de trois (3) à deux (2) le nombre minimal de cases de stationnement requis pour chaque usage commercial ou public. Les usages concernés pourront aménager jusqu'à 25 % du nombre minimal de cases requis et ce, sans être inférieur à deux (2) cases au lieu de trois (3), par local commercial.

Les dispositions de ce projet de règlement visent les zones comprises dans le secteur du Vieux-Village, soient les zones P-201, H-203, C-205, H-214, H-215, C-302, C-305 et H-325.

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse (ou un autre membre du Conseil désigné par le Conseil) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Veuillez prendre note que le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée à l'hôtel de ville situé au 1580, chemin du Fer-à-Cheval, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau.

DONNÉ À SAINTE-JULIE, ce 22 octobre 2019

La greffière de la Ville,

(s) Nathalie Deschesnes

Nathalie Deschesnes, OMA
Avocate